



Histoire de la Capic :

Fondée en 1978, l'Association canadienne des photographes et illustrateurs en communications (CAPIC) est un organisme national sans but lucratif dédié à la défense et à la promotion des droits et intérêts des photographes et illustrateurs des arts de la communication. D'abord une simple section, la CAPIC s'étend maintenant d'Halifax à Vancouver et compte plus de 600 des meilleurs photographes et illustrateurs du pays. Les membres CAPIC créent des photographies et illustrations qui sont reproduits dans des catégories tels que : éditorial, publicité, éducation, livres, brochures, etc. En fait le principal critère pour être membre général est la reproduction et la distribution de son travail depuis au moins 2 ans.

CAPIC est une association d'artistes oeuvrant en communication. {Représentation nationale} Nos membres sont engagés dans une démarche à long terme d'amélioration et de consolidation de notre domaine. En adhérant à CAPIC, vous vous joignez à eux pour créer la force du nombre nécessaire à la défense des préoccupations des créateurs. Nous collaborons avec le gouvernement afin de promouvoir les droits des artistes. Selon la Loi sur le statut de l'artiste, nous constituons l'unique interlocuteur pour les négociations concernant les photographes et les illustrateurs.

De plus, CAPIC travaille étroitement avec d'autres associations professionnelles de photographes, d'illustrateurs ou autres créateurs afin de renforcer la Loi sur le droit d'auteur. CAPIC maintient une liaison étroite avec des associations internationales similaires comme l'American Society of Media Photographers et la Graphic Design Guild. Le droit d'auteur est depuis longtemps l'intérêt principal de l'association. Les lettres Patente de l'Association établissent les objectifs suivants : Travailler à modifier la loi sur les droits d'auteur Assister et protéger les droits des membres dans leur travail en fonction de l'actuelle loi sur les droits d'auteur, c'est-à-dire par contrat Promouvoir le contenu artistique canadien Les membres CAPIC font partie d'une industrie qui est à la 'fine pointe' des changements technologiques.

Nous constatons depuis les années 80, le déclin de l'industrie typographique, l'introduction, le développement et l'implantation de la retouche et de l'imagerie électronique, de l'illustration sur ordinateur, la création du disque CD, etc.

En 1992-1993, CAPIC participa au Comité consultatif en communication, orientant le gouvernement dans le projet de changement de la Loi sur le droit d'auteur.

Tôt en 1994, CAPIC crée le Digital Technology Committee (DTC) pour devenir le chef de file de la révolution digitale. Le comité est composé de représentants des principales compagnies d'ordinateurs et de logiciels en technologie d'image, de représentants du domaine légal, du domaine de l'édition, du secteur design et finalement de membres CAPIC réputés dans le développement visuel des communications.

Depuis 1995, CAPIC est affilié à l'ASMP (American Society of Media Photographers) avec 'adhésion réciproque', afin de se communiquer tout ce qui peut affecter mondialement les communications dans le domaine visuel. CAPIC crée alors conjointement avec des groupes de photographes, d'illustrateurs et d'écrivains-auteurs-journalistes, la CCC (Coalition Canadienne des Créateurs) dans le but de protéger les droits d'auteur.

En 1996, Le tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs en regard avec la 'Loi sur le statut de l'artiste' déclare que l'Association canadienne des photographes et illustrateurs en communication est la plus représentative des artistes dans ce secteur pour négocier avec tous les producteurs assujettis à cette loi (Gouvernement fédéral et toutes les agences et corporations s'y rattachant). Toujours en 1996, CAPIC avec la PPOC (Professional Photographers of Canada) et autres alliés de l'industrie, sous la bannière de la Coalition Canadienne des Créateurs, travaillent à changer la Loi canadienne sur les Droits d'Auteur.

En avril 1997, les amendements apportés à la Loi canadienne sur les Droits d'Auteur sont passés au Parlement du Canada, dont deux parmi ceux proposés par CAPIC, soit la prolongation du droit d'auteur 50 ans après la mort du créateur (en vigueur le 1er janvier 1999) et, lors d'une commande, la garde du droit d'auteur pour le photographe si le paiement de la commande est incomplet (en vigueur le 1er juillet 1998). La CAPIC est représentée au niveau du gouvernement pour les questions sur le droit d'auteur, le libre-échange et toute autres législations concernant les professionnels de la communication. Le comité sur le droit d'auteur de la CAPIC travaille encore présentement avec le ministère des Communications pour la formulation future de la Loi canadienne sur le droit d'auteur.